

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-276-2
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-M-276 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 29 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2024-M-276-2 modifiant le règlement numéro 2019-M-276 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le présent règlement a pour objet :

- D'intégrer des mesures favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada.

[Le présent règlement entrera en vigueur le 6 décembre 2024.](#)

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 29 octobre 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 30 octobre 2024.

Anny Després, greffière adjointe